

Pour une approche concertée des politiques énergétiques en Bretagne

Le CESR propose que soient réorganisés et optimisés les outils techniques existants. Il suggère en ce sens que :

- le rôle et les missions de l'**observatoire régional de l'énergie** soient consolidés pour qu'il mette à disposition de chaque collectivité un ensemble de données adaptées au contexte local ;
- les **syndicats départementaux des énergies (SDE)** et les **agences locales de l'énergie (ALE)**, soient uniquement au service des collectivités territoriales et des professionnels (et non du public) ;
- les SDE soient les référents à l'échelle départementale en matière de **production d'énergie et de réseaux** ;
- les ALE soient les référents pour tout ce qui concerne les **économies d'énergie** (à l'échelle du Pays ou du bassin de vie) et qu'elles coordonnent les espaces info-énergie ;
- Les **espaces info-énergie** soient le **guichet unique** pour le public en matière d'énergie, tant pour la diffusion d'information, la recherche de conseils, ou pour le montage et le suivi administratifs et financiers de dossiers (à l'échelle de la communauté de communes, de la commune ou même à une échelle infra-communale en fonction de la population desservie).

## Vers plus d'efficacité dans l'utilisation territoriale de l'énergie

Pour répondre à l'enjeu énergétique en Bretagne, chaque collectivité a sa place à prendre. Mais l'implication de chacune doit être articulée autour des enjeux d'intérêt général propres à son territoire et aux publics vis-à-vis desquels elle est légitime. Toute mise en œuvre

d'une politique énergétique doit s'appuyer sur un large débat démocratique indispensable à l'acceptation sociale des projets et à l'implication concrète de tous.

La convergence des collectivités vers une politique énergétique commune et partagée par tous les acteurs est essentielle pour un développement économique et social durable de la Bretagne. Il en va de l'efficacité et de la sécurité énergétique pour tous les territoires et tous les usages. Le Conseil régional de Bretagne a un rôle majeur à jouer pour cette mise en cohérence des acteurs.

## Pour une intervention forte du Conseil régional

La Région et les services de l'État se doivent d'être les garants de l'approvisionnement et donc de la sécurisation énergétiques de la région (mise en place des éléments de production et d'acheminement indispensables). Ils se doivent d'être également exemplaires dans la recherche de nouvelles productions locales en développant l'énergie « de proximité » (énergies renouvelables), tout en recherchant la meilleure efficacité énergétique. La Région doit aussi recentrer la définition de sa politique durable de l'énergie sur ses propres compétences : formation, développement économique, aménagement du territoire et transport.

Enfin, le Conseil régional doit également coordonner et animer le débat démocratique autour de la question de l'énergie. Il doit se positionner comme le nécessaire fédérateur des initiatives et des actions qui s'organiseront sur son territoire dans ce domaine.

**rapporteurs** ■ MM. Ange BRIERE et Alain LE MENN

**contact** ■ Olivier COUTAND, conseiller technique - Tél. : 02 99 87 17 62  
Mel : olivier.coutand@region-bretagne.fr

Rapport sous format PDF  
[www.cesr-bretagne.fr](http://www.cesr-bretagne.fr)

Les études du CESR peuvent faire l'objet de présentations publiques sur simple demande

Rapport sous format papier  
**Conseil économique et social**  
7, rue du Général Guillaudot - 35069 RENNES Cedex  
Tél. : 02 99 87 17 60 • Fax : 02 99 87 17 69  
Email : cesr@region-bretagne.fr

Directeur de la publication : Alain Even - Impression : Région Bretagne - ISSN en cours

Horizon(s) Bretagne(s) - Juin 2009 - N° 4

# Horizon(s) Bretagne(s)

Juin 2009 - N°4

Conseil économique et social de Bretagne

## Pour une approche concertée des politiques énergétiques en Bretagne

*L'énergie est au centre d'enjeux planétaires pour le XXI<sup>ème</sup> siècle. Enjeux environnementaux axés sur l'indispensable réduction des gaz à effet de serre, mais aussi enjeux sociaux et économiques avec l'objectif d'assurer la sécurisation des approvisionnements de chaque territoire pour un égal accès de tous à l'énergie.*

*La Bretagne est d'autant plus concernée qu'elle manque de production d'énergie sur son territoire et que sa situation de péninsule provoque pour elle une certaine fragilité énergétique. Elle doit donc s'engager pleinement pour faire face à ces enjeux.*

*Il ressort de ce travail du CESR que la Bretagne doit s'engager pleinement et de façon coordonnée dans la définition de politiques énergétiques de proximité volontaristes, étayées sur les spécificités des situations locales, et soutenues par la Région, collectivité fédératrice.*



## Le contexte énergétique

La croissance continue de la population et les transformations des modes de vie, ainsi que la diversification des activités humaines entraînent une augmentation sensible de la demande mondiale en énergie. Les produits énergétiques fossiles (pétrole, gaz, charbon) sont de plus en plus sollicités, la part des énergies renouvelables demeurant très faible. La "pollution" au gaz à effet de serre continue de croître, de même que les risques liés aux changements climatiques. De plus, l'augmentation du prix des énergies fossiles, dont les réserves diminuent, ne manquera pas d'affecter l'économie et, plus

encore, les équilibres sociaux, car une crise énergétique frappe en premier lieu les plus pauvres.

Dans les années soixante-dix, le slogan à la mode "La France n'a pas de pétrole, mais elle a des idées" évoquait la capacité nationale à se prémunir contre sa trop forte dépendance aux énergies fossiles. Mais avec le développement de l'énergie nucléaire, la France n'a pas suffisamment poursuivi ses efforts en matière de recherche que ce soit pour développer de nouvelles sources de productions ou pour davantage d'efficacité énergétique et donc d'économies d'énergie.

Aujourd'hui la France s'engage dans le sens des objectifs européens en matière d'énergie. La loi de programme du 13 juillet 2005, puis la mise en œuvre du Grenelle

de l'environnement, visent pour 2020 (par rapport à 1990) :

- 20 % d'économies d'énergie (efficacité),
- 23 % d'énergies renouvelables dans les productions,
- 20 à 30% de rejets de CO<sub>2</sub> en moins.

### Pour une gestion durable de l'énergie

De nombreuses innovations permettent d'espérer réduire la prééminence des énergies d'origine fossile dans nos besoins toujours croissants en énergie. La recherche doit être favorisée pour permettre la diversification des potentiels d'économies d'énergie et de productions énergétiques.

Il est important d'insister sur la nécessité d'engager des efforts particuliers dans deux secteurs d'activité qui sont les plus consommateurs d'énergie, à savoir le transport et le bâtiment.

Pour ce dernier, les différentes réglementations thermiques programmées tendent à rendre neutre l'impact des nouveaux bâtiments en matière énergétique. Les futurs bâtiments produiront au moins autant d'énergie qu'ils en consommeront. Mais le bâti existant représente la majorité des constructions, et donc des dépenses énergétiques. Les actions en faveur de sa réhabilitation sont donc primordiales.

Dans les transports, principaux utilisateurs de pétrole, les efforts doivent avant tout conduire à une réduction de l'utilisation des véhicules à propulsion fossile, et à la réduction des consommations et donc de l'émission de gaz à effet de serre. Seront mis en valeur le renforcement de l'utilisation de transports collectifs ou alternatifs et la rationalisation des déplacements, grâce notamment à l'intermodalité.

Pour réduire l'impact des déplacements et des bâtiments dans l'utilisation des énergies, il est avant tout important de réfléchir à un aménagement du territoire économe. Les documents d'urbanisme (SCoT et PLU) doivent être les outils efficaces d'une utilisation rationnelle de l'énergie sur le territoire.

### Indispensable en Bretagne

La Bretagne est une région particulièrement sensible à la question de l'énergie. Elle ne produit que très peu de l'énergie qu'elle consomme (moins de 8 % en 2008), et son système de distribution énergétique, en particulier électrique, est fragile (éloignement des zones de production).

La Bretagne est aussi une région dynamique et attractive. Mais l'organisation de l'espace présente une forte dispersion géographique des activités et de l'habitat, et nécessite plus de disponibilités énergétiques, en particulier pour les transports. Ainsi la croissance économique et celle des consommations d'énergie a été globalement plus forte en Bretagne que sur le reste du territoire métropolitain.

Une gestion durable de l'énergie en Bretagne impose la sécurisation des réseaux d'approvisionnement et l'appui complémentaire sur une unité de production "de masse". La Région doit aussi résolument se tourner vers les économies d'énergie et l'efficacité énergétique. Elle doit enfin largement favoriser la croissance de ses propres ressources énergétiques et des productions d'origines renouvelables, en particulier grâce à la mer<sup>1</sup>, au vent, au soleil et à la biomasse.

### Une approche territoriale de l'énergie

Pour appréhender le panorama des actions et des politiques énergétiques, ce rapport du CESR présente un exposé détaillé mais non exhaustif, des acteurs, mesures, outils et compétences en matière d'énergies.

Dans le contexte de l'ouverture à la concurrence de tous les marchés de l'énergie, le CESR insiste sur l'importance des politiques publiques et sur le rôle sans doute primordial que doivent jouer les collectivités territoriales.

### L'implication des collectivités territoriales

Au vu de la diversité et de la transversalité de cette question énergétique, le CESR a tenu à développer son approche en étudiant le rapport à l'énergie qu'entretiennent les différents territoires qui composent notre région.

Cette analyse montre que pour les collectivités, il existe de nombreuses manières de se saisir de la problématique en Bretagne et que partout cela demande du temps. Chaque collectivité s'est emparée de la question selon sa sensibilité, choisissant pour elle-même les actions à développer.

Mais aujourd'hui, les collectivités territoriales n'ont globalement que peu de compétences propres en matière d'énergie. Les motivations des collectivités relèvent alors souvent plus des bonnes intentions que d'une réelle stratégie.

Aux yeux du CESR, cette dispersion des politiques énergétiques territoriales nuit à l'efficacité. Ces politiques mériteraient donc d'être coordonnées et mises en cohérence. Ce constat conduit le CESR à proposer une forme d'organisation territoriale où chaque collectivité aurait un rôle précis à jouer en fonction de son territoire et de ses compétences premières, aidée en cela par des outils techniques adaptés et eux aussi territorialisés.

Si chaque collectivité a la responsabilité de se préoccuper d'énergie avant tout à travers ses compétences premières (par exemple, la formation, le développement économique et les transports pour la Région ...), il faut aussi que l'énergie soit identifiée comme un défi transversal majeur des stratégies territoriales de développement.

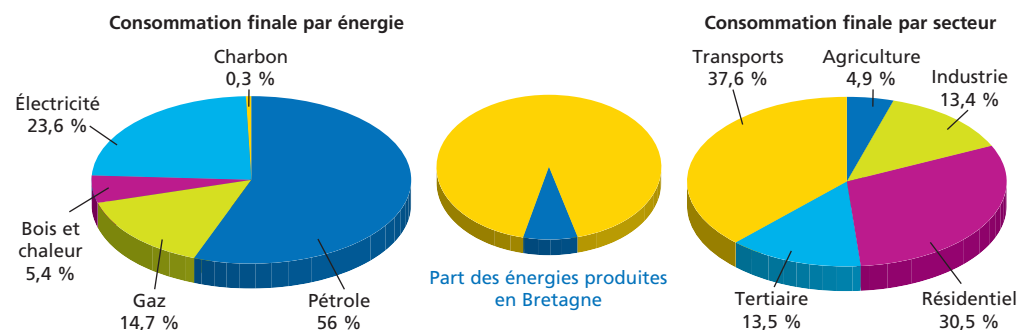
### Disposer d'outils techniques, pour agir en Bretagne

Pour agir efficacement, les collectivités doivent pouvoir s'appuyer sur une connaissance fine de leur situation énergétique. Il faut donc améliorer leur capacité d'expertise et faciliter les accès aux outils et aux procédures à leur disposition. La création puis le renforcement de réseaux d'acteurs constituent donc une des clés du développement des politiques énergétiques au niveau local.

La Région (collectivité territoriale) et les services de l'État en région se doivent d'assurer une certaine cohérence, équité et efficacité de cette organisation territoriale en mettant à disposition des territoires les moyens nécessaires.

<sup>1</sup> Voir le rapport de la section Mer Littoral du CESR: "Des énergies marines en Bretagne : à nous de jouer!", mars 2009. Rapporteurs : MM. Guy JOURDEN et Philippe MARCHAND

—■ Consommation d'énergie finale en Bretagne en 2007



Source : Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre en Bretagne, GIP Bretagne environnement, mai 2009.